

Compte rendu de la réunion de la coordination des associations de parents d'élèves du 14 novembre 2016 à l'école Léon Jouhaux

12 écoles représentées : Lakanal (2), Truffaut (1), Louis Armand (2), Anatole France (1), Saint-Exupéry (2), Tonkin (1), Herriot (1), Jouhaux (1), Croix-Luizet (1), Berthelot (1), Jean Zay (1).

Chamagnieu

Le questionnaire réalisé par les parents dans plus de la moitié des écoles montre qu'il y a sensiblement moins de projets de départs cette année : les enseignants sont clairement découragés de repartir à Chamagnieu dans des conditions incertaines. A Herriot, le Conseil d'école a adopté une motion pour protester contre la situation à Chamagnieu. A Jean Zay, les projets ont été maintenus, mais il n'y pas de bénévoles pour accompagner, ce qui fait qu'ils pourraient bien être annulés.

Création d'un groupe de travail : pour peser un peu plus dans les discussions et impliquer les parents, il semble bon de prévoir un groupe de travail (8-10 personnes). Mais celui-ci doit tenir compte de l'expérience accumulée par la Caisse des écoles, c'est pourquoi il faudrait laisser une place d'office aux membres de la Caisse des écoles qui suivent le dossier depuis longtemps.

Accès à la cantine pour tous

Les cantines sont souvent surchargées à Villeurbanne et quand ce n'est pas le cas, elles sont complétées avec des enfants des écoles voisines dont les cantines sont saturées. Cette situation est en contradiction avec le travail par ailleurs très positif de la commission restauration animée par la diététicienne (Pascale Perrochaud) et le directeur de la cuisine centrale (Thierry Audemard).

La Mairie ne répond pas aux besoins et pratique une discrimination de fait à l'encontre notamment des parents qui sont en train de chercher un emploi. Cette discrimination n'est pas légale : si les parents allaient en justice (mais il faut pour cela du temps et de l'énergie), ils obtiendraient gain de cause, car il existe déjà une jurisprudence.

Il y a une jurisprudence, mais il n'y a pas encore de loi : celle-ci a été adoptée par l'Assemblée nationale, mais amendée par le Sénat, qui a fait disparaître l'obligation aux communes de proposer un service de restauration à tous les enfants. On ne sait pas encore quand cette loi reviendra devant l'Assemblée nationale ni si celle-ci la rétablira (notamment en cas d'alternance). L'avantage d'avoir une loi est qu'elle implique un financement (fin de l'argument « on n'a pas d'argent »).

Il faut distinguer différents niveaux d'action :

- dans les établissements : attirer l'attention sur les conditions dans lesquels se déroulent les repas, chacun dans son école : c'est le travail de chaque association
- à l'échelle de la ville : on lance un questionnaire pour évaluer les situations, qui peuvent beaucoup changer d'un établissement à l'autre ;
- campagne nationale : la FCPE organise une campagne nationale (La cantine pour tous) pour faire aboutir la loi mentionnée plus haut. Il y a une pétition à signer, qui a jusqu'ici eu peu de succès voir lien <http://petition.fcpe.asso.fr/>

Plusieurs personnes sont intéressées par cette question et décident de former un groupe.

Point sur les différents groupes de travail

On fait le point sur les différents groupes de travail :

- groupe de travail périscolaire
- groupe de travail accueil du matin
- Caisse des écoles
- groupe de travail travaux

Bilan enquête clés

15 écoles ont répondu au questionnaire concernant l'accès des parents d'élèves aux écoles pour y faire leurs réunions.

Toutes les écoles, loin s'en faut ne vont pas chercher leurs clés en mairie : dans 8 écoles, la règle est appliquée strictement, avec toutes les contraintes que cela implique, si bien que dans 3 d'entre elles, cela a poussé les parents à chercher une solution ailleurs (dans un café, chez un parent, dans un centre social).

Dans les 7 autres écoles sur 15, il existe ou a existé jusqu'à récemment un arrangement avec la direction : dans un cas, c'est parce que la directrice participe aux réunions en l'absence d'association de parents, mais dans les 6 autres, c'est bien la direction qui transmet les clés aux parents. Dans plusieurs d'entre elles (par exemple au Tonkin), la Mairie est même prévenue. L'école Château-Gaillard, jusqu'ici dans le premier groupe, a demandé récemment à être dispensée de corvée de clés, ce qui a été accordé.

Prochaine réunion : 17 janvier à Anatole France